

Académie Vélosympathique

Cofinancement

Printemps 2026

Du financement pour passer à l'action

Une fois engagé dans le parcours de l'Académie Vélosympathique, une partie des coûts pour concrétiser vos initiatives vélo peut être défrayée par l'Académie.

Planifier une rencontre avec nous

Comment accéder au cofinancement?

Le cofinancement s'inscrit dans le parcours d'accompagnement de l'Académie. Il permet aux milieux engagés de **passer de la planification à la mise en œuvre** concrète d'actions favorables au vélo.

Pour y accéder, votre milieu doit être avancé dans son parcours:

- Votre comité vélo est en place.
- Votre plan d'action est défini.

Vous pourrez ensuite **choisir des initiatives admissibles** dans le catalogue de produits et services.

À quoi sert le cofinancement?

Le cofinancement vous aide à **réaliser des actions concrètes et structurantes** pour favoriser la pratique du vélo dans votre milieu. Autrement dit, on vous aide à prendre des actions concrètes pour favoriser la pratique du vélo dans votre milieu.

En voici quelques exemples concrets :

Aménagements

- Stationnements vélo sécuritaires
- Équipements facilitant l'accès (ex. rampes)
- Services-conseils en aménagement cyclable

Éducation et mobilisation

- Formations pour les équipes et gestionnaires
- Ateliers mécaniques
- Conférences et activités de sensibilisation

Encouragement à la pratique

- Services de réparation sur place
- Mise à disposition d'une flotte de vélos
- Accès au vélopartage

Analyse et planification

- Plans directeurs vélo ou mobilité active
- Cartes des installations et du réseau
- Outils pour mesurer et suivre l'usage

À quels montants avez-vous accès?

Le soutien financier est adapté à la fois aux **milieux** et aux **initiatives**.

Le montant maximal de cofinancement dépend donc du type d'organisation, et de sa taille et du type de projet; il peut aller jusqu'à **5 000 \$ par site par année selon le nombre** d'employé-es, d'étudiant-es ou de citoyen·nes.

Les taux de cofinancement varient selon les produits et services du catalogue.

- Jusqu'à **80 %** sur les activités de formation et d'éducation
- Jusqu'à **50 %** sur les aménagements et services-conseils
- Environ **40 %** sur les équipements et initiatives d'encouragement

Comment recevrez-vous le cofinancement?

Le processus est simple et encadré.

1. Choisissez un **produit** ou **service** admissible dans le catalogue.
2. Faites **valider votre initiative** s'il s'agit d'un fournisseur externe.
3. **Réalisez l'achat** ou l'activité

4. Recevez le remboursement sur preuve d'achat. S'il s'agit d'un service de Vélo Québec, le montant cofinancé sera déduit directement.

En plus, le cofinancement est **renouvelable annuellement**, sous réserve de suivi et de mise à jour du plan d'action et sous réserve de fonds disponibles.

Passez à l'action!

L'accès à du cofinancement n'est pas une démarche isolée : il s'inscrit dans l'accompagnement complet de l'Académie Vélosympathique, qui vous permet de **structurer** et **pérenniser** votre culture vélo.

Engagez votre milieu et accédez à un soutien concret pour passer à l'action!

[Planifier une rencontre avec nous](#)